

COMMUNE D'ESNEUX

AVIS A LA POPULATION DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

L'administration communale d'Esneux fait savoir qu'une demande de permis d'urbanisme a été introduite par le **SERVICE PUBLIC DE WALLONIE (DGO1)** dont les bureaux se trouvent Avenue Blondin 12-14 à 4000 LIEGE, pour un bien sis à **4130 ESNEUX (TILFF)** en vue de réaliser les travaux suivants :

- **N633 – ESNEUX (Tilff)**
Remplacement du pont sur l'Ourthe et sécurisation et aménagement des accès, avec modification de voiries communales, aménagements des abords du nouveau pont et réorganisation du stationnement.
- **LIGNE 43 Angleur-Marloie / à Esneux (Tilff – Sainval)**
Suppression du passage à niveau 7 au Km 4.680 et du passage à niveau 8 au Km 5.184, par la réalisation d'une voirie de détournement et d'un passage supérieur.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.

Le projet est soumis à une **enquête publique** du 15/06/2015 au 14/07/2015 inclus en application :

- des articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale ;
- de l'article 127, §3 du C.W.A.T.U.P. : le projet s'écarte du plan de secteur (petite partie en zone d'espaces verts) et du plan communal d'aménagement n°2 « ancien domaine Lieutenant et abords » (réalisation d'un parking en zone de parc) ;
- de l'article 330/13° du C.W.A.T.U.P. ;
- du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement (articles D29-7 à D29-20).

En application de l'article 4, 8° du C.W.A.T.U.P., une **réunion d'information** accessible au public sera organisée le **mardi 16/06/2015 à 19h30** à la Salle de l'Amirauté, à Tilff, Quai de l'Ourthe entre le n°1 et le n°3.

Le dossier de demande de permis d'urbanisme et l'étude d'incidences sur l'environnement peuvent être consultés au service urbanisme de la Commune d'Esneux, place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX, tous les jours ouvrables de 9h à 12h.

Ils peuvent également être consultés les jeudis entre 16h et 20h, **uniquement sur rendez-vous** pris au plus tard 24 h à l'avance (04/380.93.38).

Madame Bénédicte LAURENT, Conseillère en Environnement (04/380.93.36), se tient également à votre disposition.

Toute personne intéressée peut adresser ses observations et réclamations écrites entre le 15/06/2015 et le 14/07/2015 :

- par fax (04/380.22.93) ou courrier ordinaire daté et signé au Collège communal d'Esneux, place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique identifié et daté à l'adresse jacqueline.petit@esneux.be avec l'objet « dossier 2015-055 DGO1 Pont de Tilff » ;

Les réclamations et observations orales sont recueillies sur rendez-vous ou peuvent être formulées lors de la clôture de l'enquête qui aura lieu le 15/07/2015 de 10h à 11h, place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX.

Si le nombre de réclamants est supérieur à 25, une réunion de concertation sera organisée le **jeudi 20/08/2015 à 10h** dans la salle du Conseil communal, Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX. La salle sera mise à disposition des réclamants une demi-heure avant la réunion afin qu'ils puissent désigner leurs **5** représentants.

L'autorité compétente pour délivrer le permis d'urbanisme sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie.

A Esneux, le 05/06/2015,
Pour le Collège,

Le Directeur général,
Stefan KAZMIERCZAK



La Bourgmestre,
Laura IKER